

Exploitation minière

Et si la voix des communautés comptait

Face à la multiplication des projets, les représentants des zones concernées souhaitent que leur consentement soit pris en compte en amont, plutôt qu'en aval.

Gibrile KENFACK TSABDO

Depuis que les sites miniers de Kambélé et Bétaré-Oya sont de plus en plus abandonnés et inactifs, les artisans miniers ont exploré de nouvelles pistes à Zamboï dans le département du Lom-et-Djerem, région de l'Est. Gabriel Poro, originaire de Garoua-Boulai, indique que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle d'or, y a débuté depuis plus d'un an. Plus de 12 000 personnes sont recensées dans la zone, même si le nombre exact d'orpailleurs est difficile à déterminer. Notre interlocuteur partageait cette expérience au cours d'un atelier de renforcement des capacités des victimes d'injustices environnementales, organisé par le Centre pour l'environnement et le développement (CED), le 1er avril dernier à Yaoundé. Dans le département de l'Océan, région du Sud, la situation n'est pas plus reluisante.

« Tous les projets mis en œuvre ont un impact significatif sur les écosystèmes et l'environnement. Le premier impact négatif est l'accaparement des terres où on trouve les droits des communautés piétinés. Ces vastes terres concédées font perdre aux autochtones sans le vouloir, des moyens de subsistance », explique Martin Clovis Nguema Ndong. « Le mode de cession des espaces est compliqué. Les chefs sont régulièrement associés aux commissions dites consultatives. Certains abus peuvent être imputés aux chefs de village qui ne maîtrisent pas parfois les procédures », poursuit-il. Le fait que les communautés ne soient pas toujours parties prenantes n'arrange pas les choses. « Pendant la procédure de concession, les communautés ne sont associées qu'en aval. Lorsque les négociations se font avec les investisseurs en amont, on ne veut pas savoir si cela convient aux communautés ou non. Il faut ajouter à cela la faible structuration des organisations à base communautaire

; une information absente ou insuffisante mise à disposition des communautés dans les processus de concession », explique Eddy Pierre Zanga, représentant de la communauté d'Akom 2. Le Septentrion n'est pas épargné. Pierre Hervé Madougou Yagong, coordonnateur de Terre et Développement durable (TDD), relate que dans l'Adamaoua, plusieurs projets voraces en terres et ressources sont observés. Dans la région de l'Extrême-Nord, les projets miniers sont de faible importance. Par contre, le plus grand danger est la plaine inondable. Longue de 800 km, elle est située dans une zone qui, après année après année, subit des inondations, avec des dommages sur les populations et leurs moyens de subsistance, indique M. Madougou. La région du Nord connaît aussi plusieurs sites d'exploitation minière, avec la montée en puissance des conflits entre les communautés locales et les entreprises minières à Fighu et Guider.



L'extraction des ressources modifie l'environnement immédiat.

« La prise en compte des droits reste relativement limitée »

Dr. Samuel Nguiffo, secrétaire général du Centre pour l'environnement et le développement.

Qu'est-ce qui a motivé l'organisation d'un atelier sur les victimes des injustices environnementales ?

Le but était de mettre ensemble des représentants des communautés qui viennent de différents endroits sur le territoire national, pour qu'ils puissent partager leurs expériences. L'objectif était que chacun puisse savoir qu'il n'est pas seul dans le combat qu'il mène. Egalement, pour qu'on puisse voir ensemble les grandes tendances des menaces auxquelles l'environnement, la santé humaine et les moyens de subsistance des communautés sont exposés. Enfin, il fallait réfléchir ensemble sur des pistes de solutions qui pourraient être valables pour toutes ces atteintes.

Après les échanges, quelles sont les différentes tendances qui ressortent ?

Ce que l'on observe très clairement, la prise en compte des droits des communautés, de l'environnement dans le développement de ces projets d'investissement, reste relativement limitée dans notre pays. Limitée parce que les outils ne



Dr. Samuel Nguiffo : « Nous suggérons de vérifier ce que les communautés disent, pour avoir des cas véritablement irréfutables ».

sont pas encore totalement au point et il faudrait probablement les améliorer. Limitée aussi parce que la capacité de suivi des différentes adminis-

trations reste encore très loin d'être optimale. Les moyens financiers, matériels, humains ne sont pas à la hauteur du nombre et de l'ampleur des

investissements dans notre pays. Et c'est l'une des choses que l'on devrait corriger en urgence, si on veut s'assurer que les investissements contribuent véritablement au développement national et local et si on veut garantir que les investissements n'affectent pas l'environnement et ne détruisent pas les moyens de subsistance des populations.

Sur le plan géographique, est-ce que tout le territoire national est concerné ?

Sur l'ensemble du territoire, on retrouve les mêmes tendances. Mais le fait qu'on ait une majorité d'investissements localisés dans certaines régions les expose davantage. Quand on regarde par exemple l'exploitation de l'or, le Nord, l'Adamaoua, l'Est et une partie du Sud, les gisements se trouvant dans ces régions et les opérations d'exploitation actuelles, c'est là-bas qu'on a le plus d'impact relatif à l'exploitation de l'or. Si on regarde aussi les impacts de l'exploitation forestière, on aura l'Adamaoua qui devient une zone de plus en plus importante avec l'exploitation des forêts galeries, qui cause de sérieux

problèmes au réseau hydrographique de la région, mais au-delà, de l'ensemble du pays. Et donc, l'Ouest, le Centre, le Sud, le Littoral sont également affectés par l'exploitation du bois. Pour les agro-industries, on les retrouve dans des zones qui sont les plus favorables aux cultures recherchées par les investisseurs. Il s'agit dans ce cas du Centre, du Sud, du Littoral et de l'Adamaoua. On a une grande concentration sur les régions qui étaient représentées à l'atelier, mais les autres régions ne connaissent pas le problème avec la même ampleur.

Est-ce que la voix des communautés est toujours entendue ?

C'est très difficile pour les communautés de faire entendre leur voix, premièrement parce qu'elles ne sont pas toujours au courant de la loi. Elles ne peuvent donc pas savoir si l'activité qu'elles voient à côté de chez elle est légale ou illégale. Même si c'est une activité qui les affecte, elles peuvent garder le silence parce qu'elles se disent que c'est une activité autorisée par l'Etat.

Par exemple, on peut avoir un permis minier en bonne et due forme, mais dans lequel on utilise des substances interdites par l'Etat, comme le mercure et le cyanure. L'opération en elle-même est légale, mais les activités peuvent être illégales et les communautés ne le seront pas si elles ne connaissent pas la loi. Et à ce moment, elles peuvent être résignées et ne pas servir de relais à l'action de l'administration, en informant les autres membres de la communauté et surtout en remontant les informations vers les autorités compétentes pour que des décisions soient prises. Qu'est-ce que vous suggérez ? Nous suggérons d'abord de bien comprendre ce qui se passe, de voir ces tendances, de vérifier ce que les communautés disent, pour avoir des cas véritablement irréfutables. Et donc, d'aller vers l'administration avec ces cas, pour essayer de voir comment agir puisque dans la plupart de ces cas, il s'agit soit d'opérations illégales, soit d'activités illégales.

Propos recueillis par G.K.T.